

# La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – juillet 2021 – Edition n° 19

L'année scolaire s'est achevée. Par précaution, comme l'année passée, nous n'avons pas pu organiser les festivités qui égayaient habituellement cette période. Gageons que la prudence et la sagesse de chacun permettront un retour rapide à une vie plus normale.

Le mois de juin a vu se dérouler les élections départementale et régionale. Vous en trouverez les résultats dans cette édition. Je tiens à remercier vivement les Calmétiens qui sont venus renforcer l'équipe municipale pour que les opérations se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Le conseil municipal a enfin arrêté le projet de PLU (plan local d'urbanisme). La suite de la procédure est détaillée dans cette lettre du maire. Il reste quelques étapes avant que nous puissions disposer du PLU définitif, probablement en tout début d'année prochaine.

L'équipe municipale poursuivra son activité durant l'été sur les projets de la rénovation énergétique de la mairie, la mise en accessibilité de la salle de mariage et la vidéo-protection.

Je tiens à remercier le département et la région sur leur accompagnement pour la mise en œuvre de ces projets, puisqu'ils nous ont octroyé une subvention de 70% pour la vidéo protection et 80% pour les travaux de la mairie.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Je vous laisse découvrir cette Lettre du maire et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.



Votre maire  
François VENANZUOLA

## Cartes de transports scolaires

### Carte Imagine'R : collégiens

Pour bénéficier de la subvention de la mairie de 35€, avant de renvoyer votre **dossier papier** d'abonnement Imagine'R, il est impératif de le faire tamponner en mairie. La contribution sera automatiquement déduite du montant de l'abonnement. **Les souscriptions en ligne ne peuvent pas bénéficier de cette participation.**

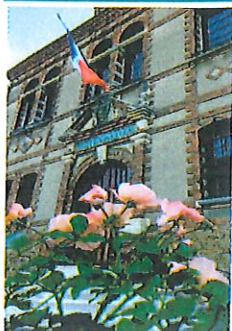
**Souscription en ligne carte Scol'R :** <https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire> (en bas de la page cliquez sur le lien **Ile de France Mobilités**).

**Dossier d'inscription mairie :** <https://www.espace-citoyens.net/chaumesenbrie> (rubrique édition de documents)

### Carte Scol'R : circuits spéciaux

Les enfants habitant Arcy, Forest et Maurevert peuvent emprunter le car scolaire pour se rendre aux écoles maternelle et élémentaire. Pour cela, vous devez souscrire à la carte Scol'R auprès du Département et effectuer une inscription en mairie. Le tarif de la carte est de 24€.

## Dans ce numéro



- ▶ Remise des cadeaux de fin d'année aux CM2 et aux GS
- ▶ Fin d'année au centre de loisirs
- ▶ Programme d'activités pour les ados
- ▶ Résultat des élections départementale et régionale
- ▶ PLU ... suite
- ▶ Fête de la musique
- ▶ Opération tranquillité vacances, activités bruyantes
- ▶ La grille de mots croisés de l'été

PUBLICATION DE LA MAIRIE  
DE CHAUMES-EN-BRIE  
PLACE FOCH -77390 CHAUMES-EN-BRIE  
[www.chaumesenbrie.fr](http://www.chaumesenbrie.fr)



Mairie de Chaumes en Brie

## Remise des cadeaux de fin d'année CM2 et grande section

La fin de l'année scolaire est arrivée. C'est, pour nos élèves de CM2 et de grande section de maternelle, la fin de leur cycle et la promesse de nouvelles aventures dans un nouvel établissement, dès la rentrée de septembre. Afin de les féliciter de leur travail et de les encourager pour l'année à venir, la mairie et les associations de parents d'élèves sont venues leur remettre leurs cadeaux de fin d'année, le 24 juin pour les CM2 et le 29 juin pour les GS.

Les futurs collégiens ont reçu une calculatrice de la part de la mairie, une clé USB offerte par Les Ecoliers Calmétiens et un ballon de handball par Les Parents Indépendants.

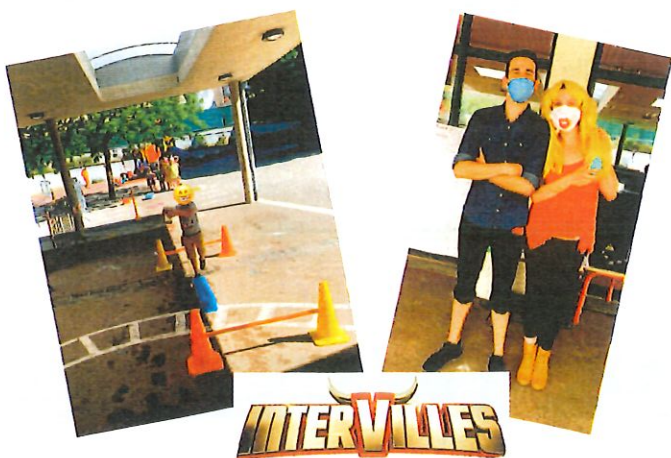


Les entrants en CP, quant à eux, ont été récompensés d'un kit de fournitures scolaires (sac de piscine, ardoise, crayons de couleurs, crayon à papier, gomme et règle) offert par la mairie, d'une encyclopédie remise par Les Ecoliers Calmétiens et d'un chiffon personnalisé pour ardoise, offert par Les Parents Indépendants.



Nous souhaitons à tous les enfants de très bonnes vacances et une bonne rentrée en septembre prochain !

## Fin d'année au centre de Loisirs



Mercredi 16 juin, les grands jeux d'Intervilles se sont invités au centre de loisirs. Plusieurs équipes se sont affrontées dans une série d'épreuves physiques et de jeux d'adresse. Pour l'occasion, les animateurs avaient revêtu le costume de Guy Lux, de Simone Garnier et des miss France, le tout sous un soleil digne de l'été.

## Journées d'activité pour les ados

**Mercredi 21 juillet 13h - 21h30**

- ▶ Escape game à Servon et soirée barbecue  
*Prévoir le titre de transport en cours de validité*

**Mercredi 28 juillet 10h - 18h**

- ▶ Paris : musée de l'illusion et autres sites parisiens  
*Prévoir le titre de transport en cours de validité et un pique nique*

**Mercredi 04 Août 10h - 18h**

- ▶ Journée Accrobranche à Lésigny  
*Prévoir un pique nique*

**Mercredi 18 Août 10h - 18h**

- ▶ L'atelier des lumières à Paris  
*Prévoir le titre de transport en cours de validité et un pique nique*

**Mercredi 25 Août 15h - 21h**

- ▶ Atelier Pizza : fabrication du pâton et confection de la pizza pour le soir.

*Inscriptions auprès du service jeunesse de la mairie (inscription@chaumes-en-brie.fr) après dépôt préalable d'un dossier.*

## Résultat des élections

### Election départementale

Participation en % des inscrits

	Chaumes	Canton	Département
1 <sup>er</sup> tour	28,23 %	27,88 %	27,81 %
2 <sup>d</sup> tour	30,39 %	30,35 %	30,02 %

Résultats en % des suffrages exprimés

Candidats	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>d</sup> tour
J.M. Chanussot/D. Luczak	46,22	67,11
C.Gay/L. Lucchini	30,07	32,89
P. Lecour/M. Recorda	17,53	-
F. Cottin/M. Senotier	6,19	-

### Election régionale

Participation en % des inscrits

	Chaumes	département	région
1 <sup>er</sup> tour	28,37 %	27,71 %	30,83 %
2 <sup>d</sup> tour	30,44 %	30,04 %	33,26 %

Résultats en % des suffrages exprimés

Liste conduite par	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>d</sup> tour
V. Péresse	36,67	46,18
J. Bardella	27,50	25,48
J. Bayou	8,83	21,02
A. Pulvar	8,15	-
L. Saint-Martin	7,30	7,32
C. Autain	6,28	-
V. Paillhac	2,89	-
N. Arthaud	1,87	-
L. Brot	0,51	-
E. Berlingen	0	-
F. Conti	0	-

Chaumes compte 2129 électeurs inscrits

## Fête de la musique

Une fois l'allègement des restrictions sanitaires autorisé, l'association « sur les pas des Couperin » a souhaité organiser un concert à l'occasion de la fête de la musique.

L'ensemble des professeurs du conservatoire Couperin et les élèves se sont mobilisés avec beaucoup d'enthousiasme pour faire de cette fête une véritable réussite.

Un nombre impressionnant de talents, très jeunes à plus expérimentés, se sont succédés lors de cette soirée pour offrir aux Calmétiens et communes avoisinantes un concert de très haute qualité.



C'est plus de 150 auditeurs qui ont pu profiter, dans l'Eglise de Chaumes, de ce moment musical réussi.

Les musiciens d'orgue, clavecin, piano, trompette, vielle à roue, violons, des voix lyriques et modernes ont interprété des répertoires très variés qui pouvaient ainsi satisfaire un très large éventail de

mélomanes.

Les retours de ce concert sont unanimes : merci et bravo à tous les musiciens et organisateurs, une véritable réussite à renouveler sans hésiter !

## PLU ... suite

L'ensemble des questions ou observations formulées dans le cadre de la consultation engagée depuis la mise en révision du PLU en 2013 (y compris celles formulées à la suite de la diffusion du document avec la lettre du maire) a fait l'objet du « bilan de la concertation » annexé au projet de PLU.

Ce projet a été arrêté par le conseil municipal du 30 juin 2021. Après accusé de réception de la délibération par la préfecture, l'ensemble des documents constituant le projet sera consultable en mairie ou sur le site internet de la commune ([www.chaumesenbrie.fr](http://www.chaumesenbrie.fr)).

### 1/ Consultation des personnes publiques associées

Le dossier de PLU ainsi arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées\* qui disposent d'un délai de trois mois pour répondre. Après réponse du maire aux observations éventuelles, la phase d'enquête publique peut commencer.

### 2/ Enquête publique

Elle sera lancée après désignation par le tribunal administratif d'un commissaire enquêteur. Les Calmétiens en seront avisés par publication dans deux journaux du département (15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 jours qui suivent), affichage en mairie et publication sur les sites internet et Facebook.

Pendant la durée de l'enquête (un mois minimum), le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à la disposition à la mairie ou les formuler par courrier ou par mail à une adresse dédiée qui sera communiquée.

L'ensemble des observations fera l'objet d'un procès-verbal de synthèse présenté au maire. A ce stade, le projet de PLU peut être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques et des résultats de l'enquête, mais les modifications doivent rester conformes à l'intérêt général et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

### 3/ Approbation du PLU

A l'issue de cette procédure, le conseil municipal approuvera le PLU qui sera adressé au préfet. Dans le mois qui suit, après contrôle de légalité, le document deviendra exécutoire.

*\*personnes publiques associées : le préfet, les conseils départemental et régional, les chambres des métiers, de l'agriculture et du commerce et de l'industrie, la direction départementale du territoire, le syndicat des transports d'Ile-de-France, le centre national de la propriété foncière, la commission départementale de la préservation des espaces naturels et forestiers, la communauté de communes Brie des rivières et châteaux et les maires des communes avoisinantes.*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
B																		
C																		
D																		
E																		
F																		
G																		
H																		
I																		
J																		
K																		
L																		
M																		
N																		

**HORIZONTALEMENT :** **A-** Etablissement fréquenté pendant plus de 100 ans avant de fermer ses portes en 1967 (2 mots). Dédié aux cadres. – **B-** Ancien service de renseignements. Peut sortir par la bouche. Langage informatique. Maladroit. – **C-** Ville du comté de Shelby (Iowa). Sans danger. Intelligence artificielle. – **D-** On en a plus d'un. Non fondé. L'exploitation de ses carrières était encore très importante au début du 20<sup>e</sup> siècle. – **E-** Pieuse abréviation. Base de lancement. Des cochons en sont originaires. Chandelle. – **F-** Appelle une suite. Capteur. Pas à toi. – **G-** Prophète. A payer. Journaliste et écrivain, ses cendres reposent au cimetière de Chaumes. – **H-** Balai. Le Brexit l'a amputée d'un membre. C'est bien peu. Souvent suivi d'un point d'interrogation. La Veuve-Cliquot y siège. – **I-** Toujours tendre. Son carnaval est célèbre. Famille de musiciens originaires de Chaumes. – **J-** Se dit souvent d'un trou. C'était la Perse. – **K-** Ancienne station de Radio France. On donna son nom à l'ancienne rue des Barres en 1897. – **L-** Œuvre pour la paix. Accord ancien. Poussa des cris hostiles. – **M-** Celui de Chaumes comptait 150 ha avant le phylloxera. Corde ou poutre. Dur à discipliner. – **N-** Obstacle équestre. Elles sont d'azur à trois gerbes d'or.

**VERTICALEMENT :** **1-** Ru que l'on traverse à gué. Repère maritime. Non traduit. – **2-** Bienfaiteur à l'origine de la création d'un "Asyle" de personnes âgées à Chaumes. Elimine ce qui suit. Bienfaiteur de Chaumes, une rue et un square portent son nom. – **3-** Dirige le trait. Elle absorbe beaucoup. – **4-** Mesure chinoise. Parcouru des yeux. Ancien parti politique. – **5-** Saint patron de Chaumes (2 mots). – **6-** De tradition à Noël. La même chose. Ceinture de geisha. – **7-** Elles résonnent encore à l'église. Ancien renard. – **8-** C'est le hasard. – **9-** Il a fait partie intégrante de la vie des Calmétiens pendant près de 70 ans (3 mots). – **10-** 100 a. Course de motos. C'est bon !. – **11-** Emet par transpiration. Vagabonde. Noirs et blancs sur un plateau. – **12-** Condamnée au monologue. Fondateur de l'oratoire. – **13-** Gai participe. On demande à la poule de le fermer. Infinitif. – **14-** Symbolise l'argent. Celui d'avant. Bonne, mauvaise ou longue. Aide à rêver. – **15-** A peser avec le contre. La 1<sup>re</sup> pierre de cet édifice fut posée sous le règne de Charles X. – **16-** Berné. Mouvement affectueux. Avance pour réserver. – **17-** Il peut venir du cœur. Nymphé liée à l'eau. Souvent associé à hold. – **18-** Comédienne et dramaturge morte en 1998, elle passait les étés au bord de l'Yerres. Un peu bête.

## Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Chaumes au moins 2 jours avant votre départ.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

## Activités bruyantes

Un arrêté préfectoral (n° 19ARS41SE du 23/09/2019) règlemente, pour tout le département, les activités bruyantes effectuées par les particuliers à l'intérieur ou à l'extérieur (bricolage, rénovation, jardinage, ...) et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage parce qu'utilisant des engins bruyants (bétonneuse, perceuse, tronçonneuse, tondeuses à gazon, systèmes d'irrigation, etc.). Elles sont autorisées :

- ▶ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- ▶ Les samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux bruyants de réglage de moteur et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique (sauf en cas d'immobilisation pour avarie).